
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 9	Séance du mardi 03 décembre 2019 L'an deux mille dix-neuf et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 03 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Marie Therese CHAPEAU.
<u>Présents :</u> 8	
<u>Votants:</u> 9	<u>Sont présents:</u> Marie Therese CHAPEAU, Serge REYGNIER, Veronique BRAUGE, Marie Jose DOUCET, Philippe GASC, Martine COSTES, Alain PEZET, Elisa PEGOURIE <u>Représentés:</u> Dominique CHERPANTIER-ROCHE <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Veronique BRAUGE

Madame le Maire demande au conseil, l'accord pour ajouter une délibération concernant des demandes de subventions, à l'ordre du jour. (Demande acceptée par le conseil municipal à l'unanimité).

Délibérations :

Objet: Délibération portant délégation au Maire pour solliciter des subventions - DE 2019 039

Madame le maire expose au conseil municipal, la nécessité de demander diverses subventions, en vue de restaurer la Maison récemment acquise par la commune afin de faire des logements communaux. La maison est située parcelle A n°643 et A n°1310.

Madame le Maire demande au conseil municipal, une délégation afin de faire toutes demandes de subventions concernant ce projet, aux différents acteurs; Etat, Département, région, communauté de communes. Cette délégation, sera valable jusqu'à la fin de son mandat.

Après délibération, le conseil municipal **vote à l'unanimité** de déléguer à Madame le Maire, tout pouvoir afin de demander des subventions.

Objet: Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité - DE 2019 038

Madame le Maire explique que l'agent technique communal a finit son contrat de travail le 30/11/2019. Il n'est pour l'instant impossible de le renouveler en PEC, les crédits alloués à Pole Emploi sont épuisés. Madame le Maire a fait appel au CDG12(centre de gestion) afin d'étudier la possibilité d' un contrat pour cet l'agent.

Après cette étude, la commune a la possibilité de faire un contrat en CDD de 6 mois pour un accroissement temporaire d'activité.

Madame le Maire propose au conseil, de faire un CDD pour accroissement temporaire d'activité à l'agent technique communal du 04 Décembre 2019 au 31 Mai 2020, pour 20 Heures Hebdomadaire, du Lundi au Jeudi de 8H00 à 13H00, les horaires pouvant être modulables suivant l'activité de la commune.

Le conseil **décide**, avec 8 votes pour et une abstention, de créer un CDD de 6 mois à l'agent technique communal.

Question diverses :

Les vœux du Maire :

Madame le maire invitent ses administrés aux vœux, le 05 Janvier 2020 à 11H00 à la salle des fêtes d'Ambeyrac.

La décoration de la commune pour les fêtes de Noel.

Madame le Maire demande aux conseillers, de mettre en place les décorations de Noël, il a été convenu, que Mr Reygnier, 1er Adjoint, et Mr Pezet, conseiller, viennent mettre en place les sapins (1 à la mairie d'Ambeyrac et 1 à la salle des fêtes de Camboulan) et décorent ces derniers de guirlandes électriques, le 13 Décembre.

Le Dimanche 15 Décembre, Les conseillers viendront décorer ces sapins. Il est demandé à Madame le Maire, de renouveler les décorations de Noël.

Commande des panneaux d'agglomération.

Après renseignement et validation auprès du Conseil départemental, les panneaux de limitations 30kms/H seront apposés sur les entrées et sorties d'agglomération, sur la RD86.

L'agent communal étant polyvalent, il installera ses panneaux sur les mâts déjà existant. (Économie de 125 € sur la pose et de 125 € par mât).

Avancé sur La maison Laborie

Madame le Maire explique qu'Aveyron ingénierie a commencé le travail des marchés publics et que nous allons mettre en ligne le Mercredi 11 Décembre, L'appel d'offre sur le site agedi.marchepublic.fr, ainsi qu'une publication dans le journal « la Dépêche » afin d'attirer les artisans locaux.

La publication restera en ligne 30 jours.

Dès la fin de la consultation, une réunion sera organisée afin de choisir un ou des artisans, avec l'appui d'Aveyron Ingénierie.

Ajout d'un point de ramassage pour transport scolaire Camboulan--> Villefranche

Madame le maire explique que deux enfants habitant Camboulan étaient obligés de venir devant la mairie d'Ambeyrac, pour prendre le bus scolaire afin d'aller à l'école de Villefranche et cela à 6h30 du matin.

Le transport étant sous la responsabilité de la Région, Madame le Maire a demandé à plusieurs reprises que ce point de ramassage se situe à la salle des fêtes de Camboulan.

Celui-ci est actif depuis le 27 Novembre.

Fin de séance à 20h30.